

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08.017**

L'An deux Mille Huit, le 27 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 21 Mars 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 21 Mars 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LIGEARD représentée par Mme PELLET

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **RENOVATION DES VOÛTES DU PORT DE PLAISANCE  
AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**RAPPORTEUR** : Mme PELTIER

**VOTE** : **4 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

La Ville de Royan a retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre « Cabinet d'architecture LANOIRE & COURRIAN / INGEROP / ACTE LUMIERE » comme lauréat pour le projet de rénovation des Voûtes du Port de Plaisance.

Dans le cadre de cette opération, il s'avère nécessaire de valider par un avenant le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, en fonction du coût prévisionnel des travaux estimé à 3 600 000 €H.T. au stade de l'Avant-Projet (AVP).

Par ailleurs, il convient également de prendre en compte les missions supplémentaires qui ont été demandées par le maître d'ouvrage et qui concernent la modification et le rajout de prestations non prévues au programme initial pour la zone manège / magasin « TRIMARAN », à savoir :

- Suite au déplacement du manège, aménagement d'une placette avec modification de l'escalier d'accès et rajout de pergolas,
- Démolition et reconstruction du magasin « TRIMARAN » de monsieur DUPUY en alignement avec les autres magasins,
- Dépôt d'un permis de construire modificatif,
- Réorganisation et réaménagement des 6 kiosques pour les loueurs de bateaux.

Le montant de l'avenant qui a été négocié se décompose comme suit :

1- Avenant consécutif aux nouveaux coûts prévisionnels de travaux (stade AVP) :

- Mission de base .....	+	31 050,00 €H.T.
- Mission OPC .....	+	5 175,00 €H.T.
- Mission option « Encorbellement » .....	+	6 600,00 €H.T.
- Mission OPC option « Encorbellement » .....	+	900,00 €H.T.
- SOUS-TOTAL 1 .....	+	43 725,00 €H.T.
Soit + 15 %		

2 - Avenant consécutif à la modification du programme initial (zone manège / magasin « TRIMARAN » / pergolas / kiosques) :

- Mission architecturale supplémentaire .....	+	30 793,75 €H.T.
- Mission bureau d'études techniques supplémentaires .....	+	29 674,50 €H.T.
- Mission concepteur lumière supplémentaire .....	+	1 200,00 €H.T.
- SOUS-TOTAL 2 .....	+	61 668,25 €H.T.
Soit + 21,2 %		

Récapitulatif du montant de l'avenant :

- Sous-total 1 .....	+	43 725,00 €H.T.
- Sous-total 2 .....	+	61 668,25 €H.T.
- <b>TOTAL AVENANT</b> .....	+	<b>105 393,25 €H.T.</b>

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 06 mars 2008, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'arrêter le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre par avenant au marché de maîtrise d'œuvre comme suit :

- Le montant de l'avenant s'élève à 105 393,25 €H.T., soit 126 050,00 €TTC.
- Le montant initial des honoraires est porté de 291 500,00 €H.T. à 396 893,25 €H.T.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'Avant-Projet de rénovation des Voûtes du Port de Plaisance établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre « Cabinet d'architecture LANOIRE & COURRIAN / INGEROP / ACTE LUMIERE »,
- VU le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre ci-annexé,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 06 mars 2008 relatif au projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre,
- APRES en avoir délibéré,

## DECIDE

- d'approuver le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre « Cabinet d'architecture LANOIRE & COURRIAN / INGEROP / ACTE LUMIERE »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 105 393,25 €H.T., ce qui porte le montant initial des honoraires de 291 500,00 €H.T. à 396 893,15 €H.T.,
- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 31 mars 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT